




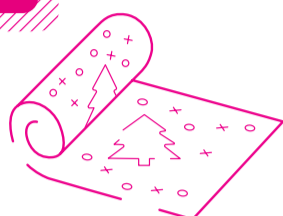
LE PETIT GUIDE DU TRI DES EMBALLAGES DE FÊTE

**Pour des fêtes de fin d'année plus responsables,
pensez à trier vos emballages et papiers-cadeaux de fête !**

En France, on compte environ **20 000 tonnes de papiers-cadeaux consommés chaque année** pendant les fêtes de fin d'année. Désormais, **plus de 2 Français sur 3 peuvent trier tous leurs emballages** sans distinction grâce à la simplification du geste de tri. Voici quelques informations pratiques pour être sûr d'effectuer le bon geste au quotidien. Et si vous avez un doute, téléchargez l'appli gratuite **Guide du tri**. Où que vous soyez, elle vous géolocalise et vous donne toutes les réponses. 

Le papier-cadeau

En papier ou en plastique*, il se dépose dans le bac de tri. Vous pouvez le trier même avec des bouts de scotch et des agrafes dessus car, en petite quantité, cela ne gênera pas le recyclage.



ASTUCES

Inutile de laver les emballages avant de les trier ! Boîtes de conserve, boîtes en métal, aérosols... Bien vidés, tous les emballages en métal se trient.



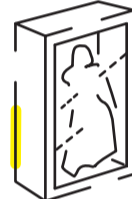
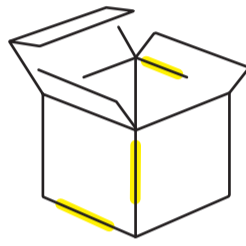
Les emballages en carton avec coque plastique

On les trouve bien souvent pour emballer des piles, des petites voitures ou des figurines. **Pensez à séparer la partie en carton et la coque en plastique*** avant de les déposer dans le bac de tri. Cela permet de faciliter leur recyclage.



Les boîtes de jouet et les colis en carton

Avec ou sans fenêtre en plastique, **vous pouvez trier toutes les boîtes de jouet et les colis**. Retirez simplement les petits éléments à l'intérieur (cales et liens bien souvent en plastique*), pliez les plus grandes boîtes et triez-les tous en vrac dans le bac de tri.



Les tickets de jeu à gratter

Comme tous les papiers, ils se trient et se recyclent.



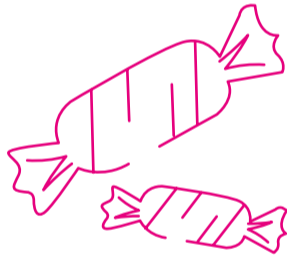
Le ruban d'emballage

S'il est en papier ou en plastique* il se trie. S'il est en tissu, jetez-le avec les ordures ménagères. **Vous pouvez aussi le garder et le réutiliser pour vos prochains emballages cadeaux !**



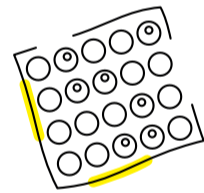
Les emballages de chocolats ou de papillotes

En aluminium, en plastique* ou en papier, ces emballages sont à trier.



Le papier bulle

Il est à déposer dans le bac de tri*.



Les serviettes en papier

Comme tous les papiers d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout...), souillées ou non, **elles ne peuvent être recyclées** : direction les ordures ménagères !



L'emballage de saumon fumé

Après les avoir séparés, déposez dans le bac de tri le plateau en carton (doré ou argenté), le film en plastique* et les feuilles intercalaires en plastique*, **même salis**.



Et le VERRE dans tout ça ?

Tous les emballages en verre se trient et se recyclent : les bouteilles notamment de champagne emblématiques de la période de Noël, et aussi tous les bocaux, pots et flacons. Pensez à laisser les bouchons et capsules dessus, quelle que soit leur matière.

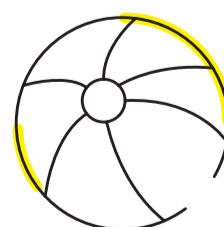


Quant au SAPIN...

Il se recycle (pensez aux sacs à sapin) et se dépose en déchetterie, aux encombrants ou aux déchets verts.

Que faire des JOUETS que vous n'utilisez plus ?

N'hésitez pas à les donner ou les déposer à la ressourcerie la plus proche de chez vous.



*Si votre commune n'applique pas encore la simplification des règles de tri, cet emballage en plastique est à jeter avec les ordures ménagères.

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits